



Communauté
de communes
— Lieuin —
Pays d'Auge

Compte-rendu du Comité de Pilotage Natura 2000 du site
FR2302009 « Haut Bassin de la Calonne »
Mardi 28 septembre 2021 à 17h00
Maison des Association, Lieurey



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

Présents : Corinne BLANCHOT-PROSPER (Sous-Préfète) ; Hervé MORIN (Président du CR Normandie et conseiller d'Épaignes) ; Jacques ENOS (Président du COPIL, Maire de Morainville-Jouveaux) ; Stéphane DELALANDE (DREAL Normandie) ; Fabrice LEMARCHAND (DDTM 27) ; Pascal FLAMBARD (DDTM 27) ; Emmanuelle VIQUESNEL (Maire d'Asnières) ; Arnaud GUICHARD (Maire de Fontaine-la-Louvet) ; Jacky LESAULNIER (Maire de St-Pierre-de-Cormeilles) ; Jean-Pierre CAPON (Maire de St-Sylvestre-de-Cormeilles) ; Sylvain GOURRET (CCLPA) ; Cécile CHEFDEVILLE (CCLPA) ; Alain MIGNOT (Président du SMBVT) ; Fabien MARIE (SMBVT) ; Mireille LAMY-CADIOU (CA 27) ; Germain SAMSON (FDAAPPMA 27) ; Emmanuel ENOS (FNSEA 27) ; Denis TOUZE (FNSEA 27) ; Jean-Paul FELS (Président de l'Association des Riverains de la Calonne et de ses Affluents) ; Arnaud BETOUX (Président du Club Motocycliste Thibervillais) ; Daniel Bussy (Syndicat de la Propriété Agricole et Rurale de l'Eure)

Excusés : Thomas BIERO (DREAL Normandie) ; Dominique JOUNAY (CA 27) ; Brigitte SOBRINO (CCI 27) ; Vincent VAAST (CRPF de Normandie) ; Groupe Mammalogique Normand

Ouverture de la séance :

Mme la Sous-Préfète ouvre la séance et J. ENOS énonce le dérouler de la réunion.

Présentation de l'animation 2020 et 2021 : (c.f. Présentation PDF)

C. CHEFDEVILLE commence la présentation par un rappel sur le réseau Natura 2000.

J. ENOS s'interroge sur la définition d'une mégaphorbiaie.

P. FLAMBARD indique qu'il s'agit d'une prairie de zone humide située en bordure de cours d'eau et qui présente de très hautes herbacées caractéristiques des mégaphorbiaies.

C. CHEFDEVILLE enchaine avec l'animation des MAEC.

J. ENOS s'interroge sur l'avenir de celles-ci, il lui est alors précisé que la gestion des MAEC reviendra à l'État (DDTm) à partir de 2023.

C. CHEFDEVILLE poursuit la présentation avec l'animation sur les Évaluations des Incidences Natura 2000 et conclut cette sous partie avec un exemple de consultation des services de la DDTM pour une coupe rase de peuplier.

D. TOUZE souhaite savoir s'il existe d'autres alternatives à la replantation d'essences valorisantes ou à la réouverture de prairie, car il connait des personnes souhaitant s'installer en maraichage mais qui rencontrent des difficultés à trouver des terres.

P. FLAMBARD répond à D. TOUZE que rien n'interdit le maraichage en zone Natura 2000, sous réserve que les habitats d'intérêt communautaire ne soient pas impactés.

J. LESAULNIER souhaite souligner que les aides proposées ne sont pas adaptées à l'agriculture d'aujourd'hui notamment pour les 70% de la Surface Agricole Utile en herbe car les agriculteurs n'ont plus d'élevage laitier. Pour J. LESAULNIER il faut des aides simples. Il précise ensuite qu'il y a trop de contrôles pour les exploitants qui touchent les aides et évoque également l'absence des services de l'Etat sur le terrain.

Mme la Sous-Préfète entend les remarques des agriculteurs et ajoute que ce sujet est bien connu des services de l'Etat. Mme la Sous-Préfète rappelle que les aides Natura 2000 impliquent forcément un contrôle de l'Etat mais qu'il serait bon de réfléchir à des dispositifs qui encourage les agriculteurs et adopter de la souplesse au niveau des contrôles. Mme la Sous-Préfète précise ensuite que les services de l'Etat sont présents sur le terrain, pour les contrôles d'une part mais également pour d'autres missions d'accompagnement.

J. LESAULNIER ajoute qu'il est maire, mais qu'il n'a pourtant aucun contact avec les services de l'Etat ou les opérateurs MAEC. Pour lui, de fausses informations sont transmises aux jeunes concernant la culture du bio notamment et que rien n'est fait pour leur faciliter l'acquisition de terre. J. LESAULNIER cite un exemple concernant la SAFER, qui pour lui ne respecte pas son rôle, sur un domaine mis en vente avec un droit de mutation de 5ans et à des prix exorbitants.

C. CHEFDEVILLE poursuit la présentation avec les actions de communication et autres en présentant notamment le travail de caractérisation des mares du territoire de la CCLPA. Elle indique la présence du ragondin sur 3 mares sur le site Natura 2000.

H. MORIN s'interroge sur la problématique du ragondin.

P. FLAMBARD précise qu'il s'agit d'une espèce exotique envahissante venue d'Amérique du Nord et que compte tenu de son évolution il sera difficile de l'éliminer.

C. CHEFDEVILLE indique que le ragondin est présent sur de nombreuses mares sur la commune d'Epaignes et qu'ils détruisent les berges.

H. MORIN demande si cette espèce peut être chassée.

P. FLAMBARD confirme en précisant que le permis de chasse n'est pas nécessaire.

A. MIGNOT indique que le SMBVT met à disposition des communes des cages afin de piéger les ragondins.

A. GUICHARD et J.P. CAPON informent qu'ils font appel à un piégeur, et J.P. CAPON indique qu'en 2020, 109 ragondins ont été piégés sur sa commune.

P. FLAMBARD rappelle que les piégeurs doivent être agréés car il faut faire attention au piégeage d'autres espèces comme le campagnol amphibie, espèce indigène protégée. Il met en avant le fait que les espèces les plus piégées ont une tendance à se reproduire d'avantage, par instinct de survie.

Hors COPIL, S. DELALANDE indique que la Communauté d'Agglomération du Mont-Saint-Michel met à disposition des réfrigérateurs pour stocker les ragondins morts capturés et qu'elle indemnise la prise de capture à hauteur de 3 euros par unité (montant en cours de révision au vu des quantités concernées, baisse des montants ou plafonnement).

J.P. CAPON précise que le ragondin est une catastrophe pour les récoltes. Il ajoute qu'autour d'une mare cela peut être 50 ares de récolte perdue.

P. FLAMBARD ajoute que l'on retrouve le ragondin même sur les plateaux, dans des secteurs éloignés des cours d'eau et des mares, et qu'il existe deux espèces, le ragondin et le rat musqué ; le premier étant strictement herbivore et le second pouvant se nourrir d'écrevisses.

P. FLAMBARD termine ensuite en indiquant que l'outil Natura 2000 n'est sans doute pas adapté pour la lutte contre ce type d'espèces exotiques envahissantes.

C. CHEFDEVILLE termine la présentation sur l'animation par des données de l'OFB sur le suivi des écrevisses à pattes blanches sur la Calonne.

P. FLAMBARD précise qu'il ne faut pas prendre les chiffres bruts, tel que présentés et qu'il faudrait analyser les cohortes d'âges afin de statuer sur l'état de conservation de l'espèce.

Il est alors évoqué par l'assemblée le ruisseau du Douet Tourtelle qui est très ombragé et embroussaillé avec des périodes d'assec ou des détournements vers les étangs privés.

J.P. CAPON soulève qu'en demandant de clôturer les abords du cours d'eau ceux-ci se retrouvent à l'ombre, ce qui ne favorise pas du tout le développement de l'écrevisse à pattes blanches.

La turbidité du ruisseau lors des orages interroge et J.P. CAPON indique que les bassins de rétention de la RD27 à hauteur de la Trouverie n'effectuent pas leur travail et qu'ils ne se vident pas assez vite.

J. ENOS rappelle que toutes ces actions en faveur de la biodiversité participent à la préservation de la ressource en eau potable.

A. MIGNOT ajoute qu'il s'agit de la qualité de l'eau pour les générations futures.

Pour F. MARIE les bassins de rétention ne remplissent pas leur fonction et cite un exemple similaire dans le Calvados.

P. FLAMBARD rappelle le travail qui avait été réalisé en 2020 par L. SOULARD (DDTM 27) sur les différents ruissellements de la RD27 qui se trouvent entre le bassin versant de la Calonne et de la Corbie. Il précise que le compte-rendu avait été envoyé à C. CHEFDEVILLE et M. BONNET (FDAAPPMA) animateur de la Corbie à l'époque.

H. MORIN demande qu'un courrier soit envoyé au CD 27.

Présentation des perspectives d'animation 2022 : (c.f. présentation PDF)

C. CHEFDEVILLE présente les perspectives d'animation 2022 de la CCLPA.

Mme la Sous-Préfète indique que lors du COPIL de la Corbie (23/09/2021) la CCLPA avait proposé de travailler de concert sur les deux sites Natura 2000 comme cela est spécifié de nouveau ce jour.

H. MORIN précise que les actions mises en place pour la Trame Verte et Bleue de la CCLPA profiteront en particulier aux sites Natura 2000, qu'il est important de faire le lien entre les deux.

J. LESAULNIER exprime son inquiétude quant à la participation des maires et des agriculteurs pour le choix des mesures du prochain PAEC.

C. CHEFDEVILLE rappelle que des réunions de concertation sont prévues pour la réalisation du PAEC.

H. MORIN informe l'assemblée qu'en plus des MAEC nationales, des MAEC régionales devraient être mises en place en Normandie avec le nouveau programme 2023.

E. ENOS soulève le problème de l'absence d'aides à l'entretien des haies alors que de nombreuses aides existent pour la plantation ou la replantation.

H. MORIN ajoute qu'en effet l'Etat, l'Agence de l'Eau ou encore la Région Normandie proposent des aides pour la plantation de haies mais aucune pour l'entretien. Pour H. MORIN il faut arriver à valoriser le bois de haies, comme cela est fait dans le PNR du Perche où les collectivités ont des chaudières à bois et qu'il serait judicieux de travailler dans le secteur sur le développement des chaudières à bois et des filières courtes.

Pour D. TOUZE il est important de faire lien avec la Chambre d'Agriculture et l'intégrer à un groupe de travail. Il est alors confirmé à D. TOUZE que la CA27 est déjà dans la boucle.

C. CHEFDEVILLE indique qu'une MAEC existe déjà pour l'entretien des haies.

P. FLAMBARD complète en précisant que le site Natura 2000 de la Calonne est un des seuls à l'avoir proposée dans un PAEC.

J.P. CAPON trouve que cette mesure est sous payée par rapport au chantier d'entretien que cela représente et que la mesure n'est pas suffisamment rémunératrice.

P. FLAMBARD souligne que cette sous rémunération a été remontée au niveau national et que l'on peut espérer une réévaluation pour le programme 2023.

Il est alors abordé le problème des financements de l'AESN avec la baisse des crédits qui interroge. A. MIGNOT souligne un manque de continuité dans les actions de l'AESN et qu'on reproche finalement au SMBVT d'avoir trop bien travaillé.

Points d'actualité Natura 2000 : (c.f. présentation PDF)

C. CHEFDEVILLE indique ensuite plusieurs dates à retenir pour la fin d'année.

C. CHEFDEVILLE enchaîne avec les élections du COPIL de la Corbie du 23/09/2021 lors desquelles J. ENOS a été élu président de COPIL et la CCLPA structure animatrice.

J. ENOS invite Mme la Sous-Préfète à prendre la parole à ce sujet.

Mme la Sous-Préfète félicite la CCLPA et J. ENOS. Mme la Sous-Préfète ajoute que lors du COPIL du site Natura 2000 de la Corbie le choix de la CCLPA de mener une animation conjointe entre les deux site Natura 2000 est une bonne chose et que ce choix d'animation a été validé par l'assemblée.

C. CHEFDEVILLE termine par la signature de l'arrêté de protection de biotope du ruisseau des marnes.


J.P. CAPON soulève le problème de cet arrêté qui demande de clôturer les bords du cours d'eau, impliquant à terme sa fermeture et donc un milieu moins favorable aux écrevisses à pattes blanches alors qu'elles sont particulièrement présentes ici.

J. ENOS remercie l'assemblée pour la présence de chaque participant et pour les échanges réalisés. J. ENOS invite ensuite Mme la Sous-Préfète à conclure.

Mme la Sous-Préfète trouve que les échanges menés ont été constructif. Mme la Sous-Préfète invite à travailler sur les enjeux 2023 pour que les acteurs locaux y trouvent leur intérêt et que les questions de biodiversité soient également prises en compte.

La séance est levée.

Le Président du COPIL,



M. Jacques ENOS

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text: 'Communauté de Communes', 'LIEUVIN PAYS d'AUGE', and '27230 Thiberville'.